



**Philippe MARTIN, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Paris, le lundi 3 mars 2014

**Frédéric CUVILLIER, Ministre délégué
chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation de deux députées à la présidence du Comité national de suivi pour la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à l'érosion littorale

Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont nommé Pascale GOT, députée de Gironde, et Chantal BERTHELOT, députée de Guyane, co-présidentes du Comité national de suivi de la stratégie nationale relative à l'érosion littorale.

Composé de différents collèges (entreprises, collectivités territoriales, parlementaires, associations, syndicats, administration et experts scientifiques), il aura pour mission de rendre compte de la mise œuvre de la « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » auprès du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) et de la Commission Mixte Inondations (CMI) au moins une fois par an. Il assurera l'organisation des échanges sur les différentes actions de la stratégie nationale et fera des propositions pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée du trait de côte, en cohérence avec l'ensemble des autres politiques publiques qui s'appliquent sur le littoral.

Un quart du littoral français est soumis à l'érosion. Ce phénomène naturel peut être aggravé par les actions anthropiques et par les effets du changement climatique notamment les tempêtes. L'enjeu pour les collectivités du littoral et l'État consiste à anticiper dans une vision commune l'évolution du littoral côtier en faisant des choix d'urbanisme et d'aménagement cohérents et adaptés aux phénomènes naturels, et de prévoir sur le long terme les conséquences des choix relatifs à la protection du littoral et de ses usages.

La « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » adoptée en 2012, pour une mise en œuvre prévue en 2015, engage l'État et les collectivités territoriales à mieux prendre en compte l'érosion côtière dans les politiques publiques. Les actions s'articulent autour de quatre axes thématiques :

- Développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque érosion pour hiérarchiser l'action publique.
- Élaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés.
- Évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire.
- Préciser les modalités d'intervention financière.